

Affaires courantes

ler une question de la façon suivante: «En l'absence du ministre des Finances, je pose ma question à tel ou tel ministre». Il arrive souvent que les esprits s'échauffent dans le feu du débat, et on peut dire que tel député n'est pas présent. Par contre, cela ne veut pas nécessairement dire que le député qui n'est pas à la Chambre ne fait pas son travail, car il peut très bien ne pas être présent à la Chambre, tout comme maintenant où nous débattons de cette motion, mais assister à une réunion, à un comité, ou vaquer à d'autres responsabilités parlementaires.

J'aimerais donc connaître son opinion à ce sujet. Est-ce que ce rapport va permettre aux gens, soit par le biais de la télévision ou de la radio, de mieux faire connaître le travail accompli par les comités? Plusieurs comités siègent en même temps que la Chambre pendant la semaine. Donc, un tel rapport permettrait de mieux faire connaître le travail accompli par les députés, de même que le rôle important des comités, qu'il s'agisse de comités parlementaires, permanents, législatifs ou même spéciaux. Est-ce que je pourrais avoir les commentaires de mon collègue là-dessus?

[Traduction]

M. Riis: Madame la Présidente, mon collègue soulève une question intéressante. Je crois qu'à l'heure actuelle, toute personne qui regarde les débats et m'écoute parler pourrait avoir l'impression qu'il y a peu de gens qui travaillent ici en ce moment.

C'est en partie vrai puisqu'ils ne sont pas assis à leur place. Je peux toutefois vous assurer, madame la Présidente, que tous ceux qui devraient normalement être assis autour de moi sont au travail.

Comme mon collègue l'a indiqué, je crois qu'en diffusant une partie du travail des comités et en installant un branchement audio qui permettrait d'entendre tous les travaux des comités, on pourrait mieux faire comprendre aux Canadiens en général que les parlementaires ont bien d'autres occupations que leur seule présence à la Chambre des communes.

En fait, à mon avis, pour la plupart d'entre nous, les interventions à la Chambre occupent la plus petite partie de notre temps; c'est la tâche à laquelle nous consacrons le moins d'heures.

L'année dernière, il s'est tenu plus de 1 000 réunions de comités parlementaires. Cela inclut tous les comités permanents, les comités mixtes spéciaux et autres; en tout, plus de 1 000 réunions représentant plus de 2 000

heures de travail de la part des députés de la Chambre des communes.

À titre de parlementaire qui est là depuis quelques années et qui a eu l'occasion de participer à un certain nombre de comités, j'aimerais dire qu'en général, le travail fait en comités est très productif et très positif, quel que soit le domaine visé —agriculture, foresterie, loisirs ou impôts; le temps consacré au travail des comités n'est pas du temps perdu.

En réponse à la question de mon collègue, je dirai que oui, si l'on diffusait à la télévision une partie des débats des comités et si l'on installait un branchement audio pour chacun des comités, on aiderait le public à mieux comprendre quel travail on exécute en dehors de la Chambre des communes.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je sais que le député de Kamloops a joué un rôle actif, en tant que leader parlementaire de son parti, dans les travaux qui ont mené à la préparation du rapport dont nous sommes saisis. Je sais qu'il n'a pas participé au Comité de gestion de la Chambre à qui nous devons ce rapport, mais qu'il a fortement encouragé les députés de son parti qui ont siégé à ce comité.

Je voudrais lui demander s'il approuve le rapport et ce qui y manque. C'est peut-être une façon étrange de poser une question, mais je sais qu'il s'attendait comme moi à une libéralisation considérable du Règlement de cette Chambre en ce qui concerne la télédiffusion des débats des comités.

Ce rapport marque une étape en vue d'atteindre cet objectif, en prévoyant une pièce où les travaux des comités qui s'y réunissent seraient télévisés. Cependant, le rapport ne permet pas que l'on télévisé les travaux des comités sans discernement. Il ne permet pas non plus aux comités de décider eux-mêmes de la télédiffusion de leurs réunions sauf s'ils peuvent réserver cette pièce.

Le député sait autant que moi qu'il peut arriver que cinq ou six comités de cette Chambre siègent en même temps. Il est évident que ce sera difficile, compte tenu particulièrement du fait que la plupart des réunions de comité se tiennent le mardi, le mercredi et le jeudi. En ce qui concerne le mercredi, je parle bien sûr de l'après-midi. Dans ce cas, il sera difficile d'accommoder bien des comités dans cette pièce dans le courant de la journée. Il faudra fixer des limites.